



PREAVIS MUNICIPAL NO 2/2011

Concernant le bouclage du réseau d'eau et d'épuration, ainsi que la réfection du chemin du Ciclet pour une somme de Fr.693'000,--

Au Conseil communal d'Yverne,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Le projet que nous vous soumettons consiste à la mise en séparatif des eaux usées et des eaux claires du domaine des « Portes Rouges », du remplacement de la conduite d'eau potable existante en fonte de diamètre 80 mm par une conduite PE 100 diamètre 163 mm sur une longueur de 500m. Actuellement le réseau de défense incendie n'est pas correctement assuré. Enfin, la réfection du coffre et de l'enrobé du chemin de Bellevue est également prévue.

2. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Le PGEE oblige les communes à raccorder tous les bâtiments en séparatif. D'autre part le réseau de défense incendie doit être opérationnel à 100 %, ce qui nécessite un changement obligatoire de la conduite existante. On peut donc présenter ces travaux comme suit :

1. Fourniture et pose d'un collecteur d'eaux usées depuis la propriété « Portes Rouges » (l = 210 m) à travers la parcelle 2424 et le long de la route cantonale (Boulevard d'Yverne), comprenant la réalisation de la tranchée, la pose du collecteur, des chambres, ainsi que le remblayage et la pose d'enrobé
2. Fourniture et pose d'un collecteur d'eaux claires depuis la propriété « Portes Rouges » (l = 20 m) sur le chemin de Bellevue, comprenant la réalisation de la tranchée, la pose du collecteur, création d'une chambre, et remblayage avec pose d'enrobé
3. Fourniture et pose d'une conduite d'eau potable le long de la route cantonale (Boulevard d'Yverne) et du chemin de Bellevue jusqu'à la limite communale avec Aigle (l = environ 500 m), comprenant la réalisation de la tranchée, la pose de la conduite, des vannes, des prises d'eau, le remblayage ainsi que la pose d'enrobé en remplacement de la conduite existante sous domaine public.
4. Le remplacement de la borne hydrante située en face de la propriété « Portes Rouges »
5. Réfection de la superstructure du chemin de Bellevue (couche de fondation et revêtements en enrobé) (S = 1400 m²).

3. COÛT

Une première estimation des coûts est devisée à Fr.652'000,-- HT, par un bureau d'ingénieurs. Les prestations du bureau d'ingénieurs sont arrêtées à Fr.41'000,--. Il faut noter que les soumissions auprès des entreprises n'ont pas été sollicitées à ce jour, ceci dans l'attente du feu vert de votre autorité.

4. FINANCEMENT

En cas de réalisation dudit projet, le montant nécessaire sera honoré par le biais des liquidités ou par un emprunt.

5. CONCLUSIONS

Fondés sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal n° 2/2011
- ouï le rapport de la Commission chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accepter la réalisation des ces travaux pour un montant de Fr.693'000,--
2. de prélever sur les liquidités communales le montant nécessaire, au gré de l'avancement des travaux ou de procéder à un emprunt

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic : Ph. Ge... Le Secrétaire : Ch. Richard



Adopté en séance de Municipalité le mercredi 23 mars 2011
Municipaux délégués : Jacques-Henri Müller et Michel Dubuis